

**AVIS D'ATTRIBUTION  
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION  
D'UN TERRAIN  
N° 6852**

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre d'occupation autorisant l'exercice d'une activité d'évènementiel et stationnement de véhicules légers sur le domaine public et privé portuaire, sis 71 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg (67000), en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette publicité a consisté en une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg ([www.strasbourg.port.fr](http://www.strasbourg.port.fr)) du 22 décembre 2023 au 2 février 2024.

A l'issue de la procédure de publicité, la société PASSE-MURAILLE, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 394 799 282, ayant son siège social 37 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg (67 000), est la seule à avoir présenté sa candidature.

Le Port autonome de Strasbourg et la société PASSE-MURAILLE ont conclu le 26 avril 2024 une convention d'occupation précaire rép. n° 6852 portant sur la mise à disposition d'un ensemble foncier d'une surface totale de 27 155 m<sup>2</sup>, situé 71 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg, pour une durée initiale d'un mois et pour une durée maximale de 5 mois à compter du 27 mai 2024, soit jusqu'au 26 octobre 2024 au plus tard.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :  
Direction de la Valorisation  
Tél : 03.88.21.78.01  
e-mail : [accueildvd@strasbourg.port.fr](mailto:accueildvd@strasbourg.port.fr)

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.